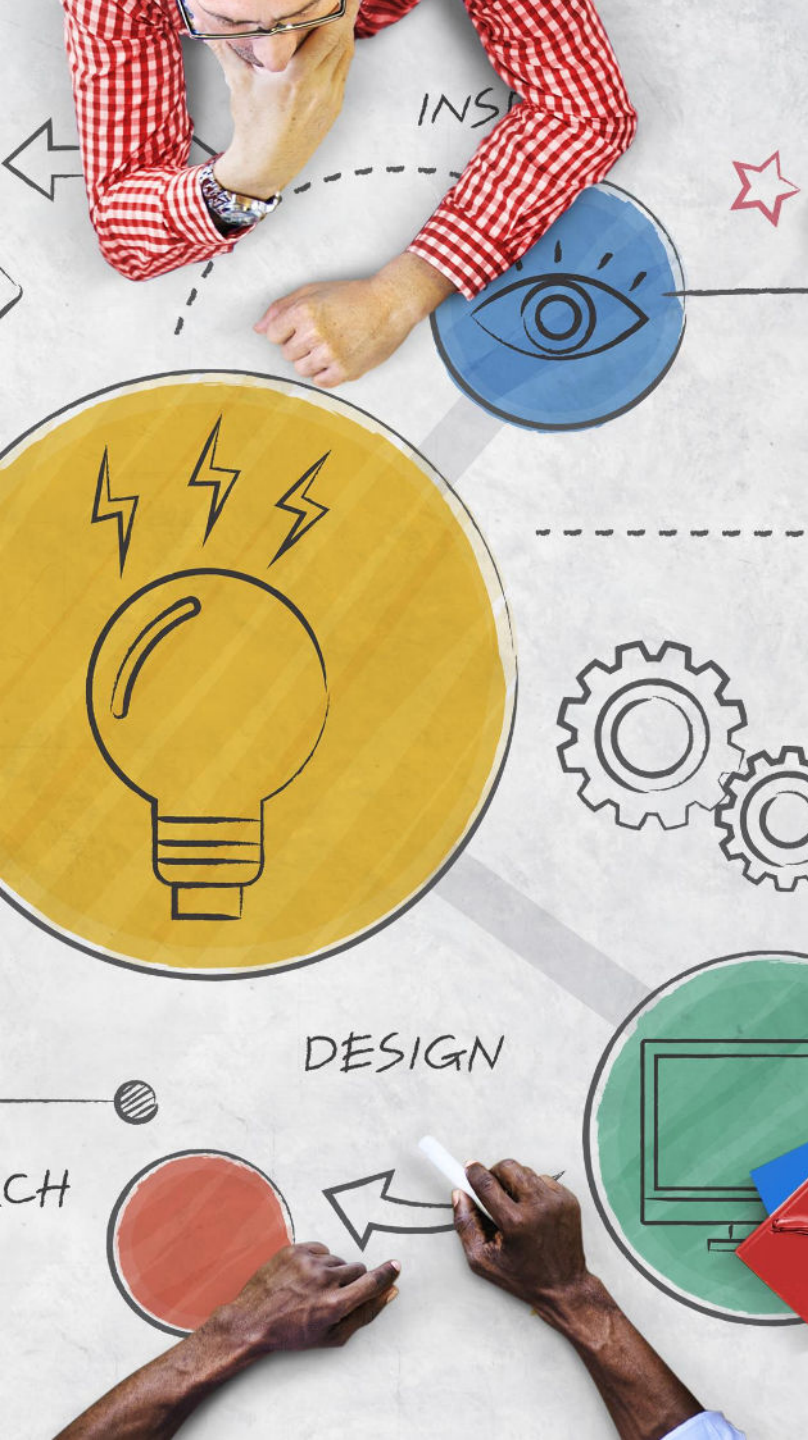




Webinaire PIC IAE 2026

30 Avril 2026





Ordre du jour

14h00 – 14h10 : Accueil [et ASP Formation](#) (5 min)

14h10 – 14h25 : [AKTO pour les ETTI](#) / [AKTO pour les EI](#) (15 min)

14h25 – 14h35 : [Constructys](#) (10 min)

14h35-14h45 : [OPCO Santé](#) (10 min)

14h45-14h50 : [ATLAS](#) (5 min)

14h50-14h55 : [Ocapiat](#) (5 min)

14h55-15h00 : [OPCO 2I](#) (5 min)

15h00-15h05 : [OPCO EP](#) (5 min)

15h05-15h10 : [OPCO Mobilités](#) (5 min)

15h10 – 15h15 : [Opcommerce](#) (5 min)

15h15 – 15h20 : [Uniformation](#) (5 min)

15h20– 15h30 : Questions/Réponses et clôture (5 min)

ASP Formation



Changement de référentiel formations sur l'extranet ASP R-IAE



A compter du jeudi 26 mars 2026



Renseigner les catégories suivantes :

Formations certifiantes

Formation pré-qualifiantes

Formations professionnalisantes non-certifiantes

Formations compétences



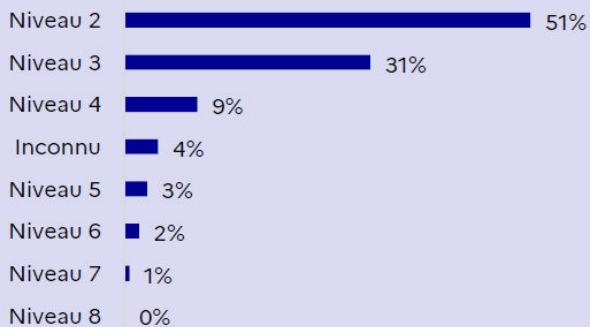
Référentiel des formations réalisées durant le parcours IAE

Catégorie	Définition	Exemples
Formation diplômante	Formation sanctionnée par un diplôme officiel délivré par une autorité habilitée (État, université, établissement reconnu).	Diplôme universitaire, licence, Master, Diplôme d'études en langue française (DELF), diplôme approfondi de langue française (DALF).
Formation certifiante	Formation donnant lieu à une certification professionnelle (titre professionnel, CQP) <u>inscrite au RNCP ou enregistrée au RS.</u>	Socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA), Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES), Salarié sauveteur secouriste du travail (SST).
Formation pré-qualifiante	Formation qui, dans une logique de parcours, vise à préparer l'entrée dans une formation qualifiante.	Formation Pré-Qualifiante en Electronique, Formation pré-qualifiante à l'entrée en formation Aide-soignant, Formation pré-qualifiante Bâtiment et Travaux Publics.
Formation professionnalisante non-certifiante	Formation qui vise l'acquisition ou l'actualisation de compétences et de connaissances nécessaires à l'exercice de métiers dans un secteur d'activité défini.	Initiation aux gestes professionnels en maintenance industrielle, S'approprier les fondamentaux de la comptabilité générale, formation habilitation électrique, HACCP hygiène alimentaire.
Formation compétences fondamentales	Formation qui vise à renforcer les bases nécessaires pour apprendre, travailler et évoluer professionnellement, en agissant sur les compétences clés, les prérequis, l'autonomie contribuant à la construction du projet professionnel.	Formation savoirs de base, illettrisme, remise à niveau compétences transverses, aide à l'élaboration d'un projet professionnel, adaptation au poste, DUPLEX (ANLCI).

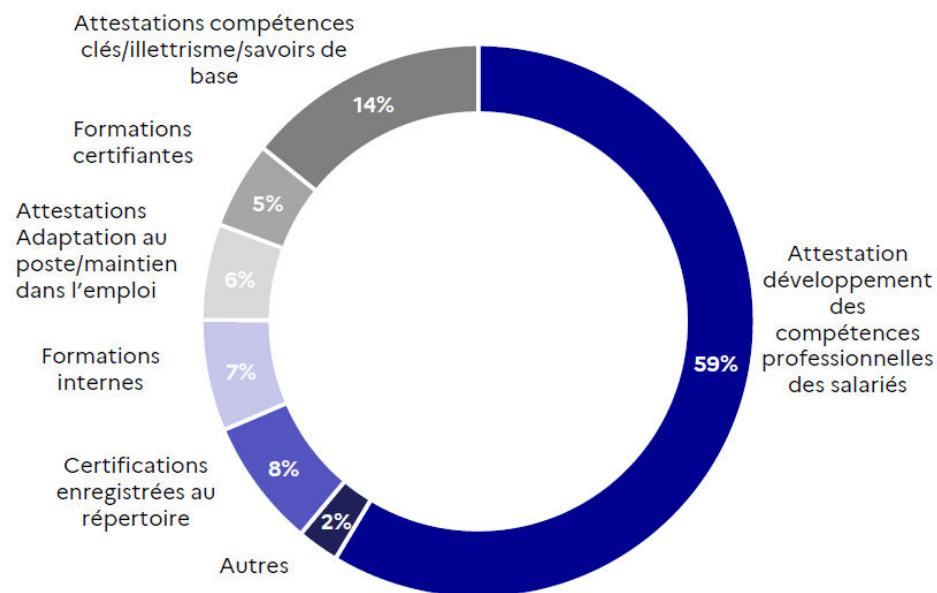
PIC IAE 2024

Profil des formations

76,8h en moyenne



Niveau validé



Typologie des formations financées par le PIC IAE en 2024

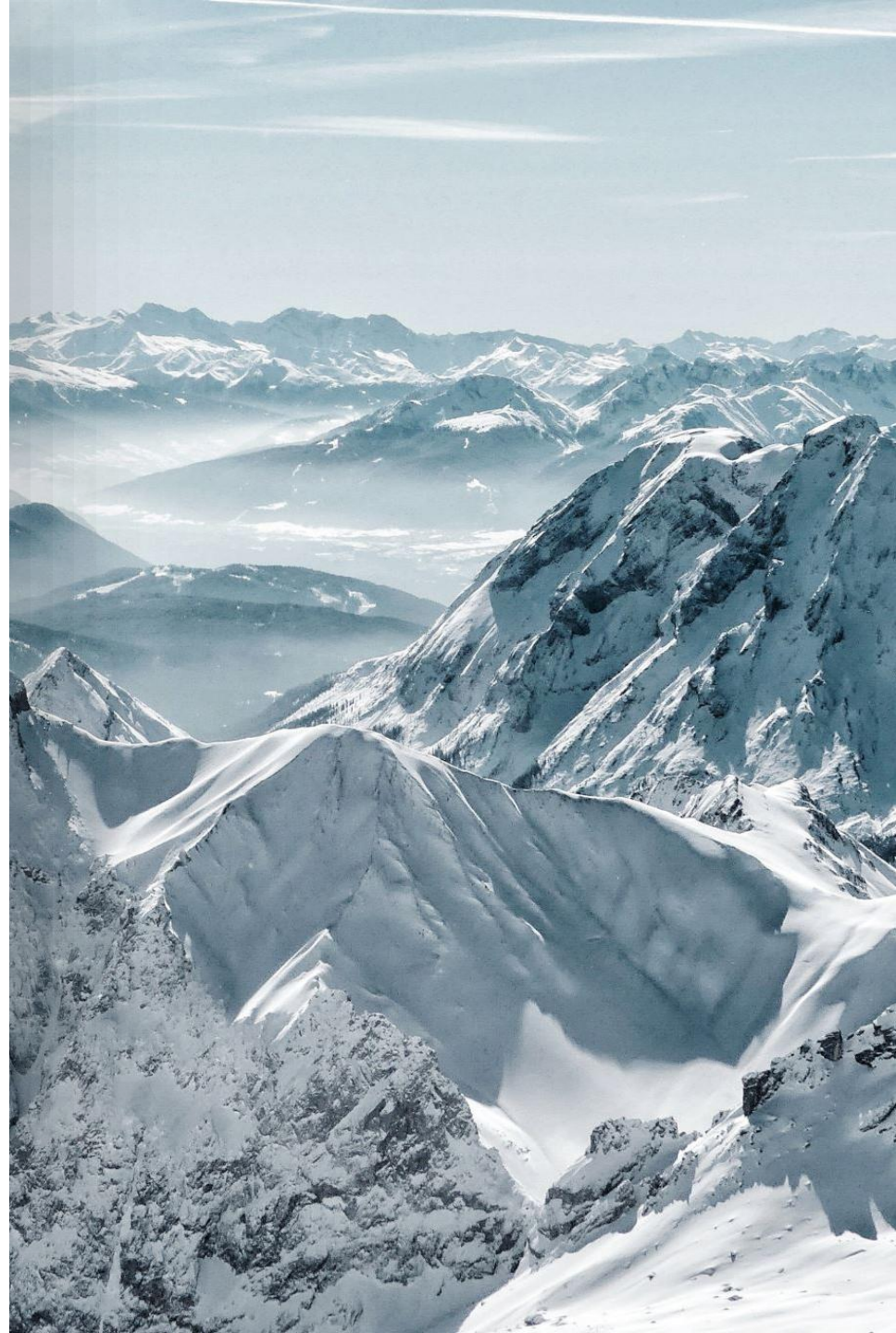
ASP Formation

A terme : production d'**indicateurs** destinés à mettre en évidence le recours à la formation au profit des salariés en insertion de la structure.

Les structures ayant déjà renseigné des formations réalisées depuis le début de l'année 2026 **devront modifier dans R-IAE les données saisies dans le champ « typologie de la formation »**, afin de fiabiliser la donnée sur une année complète.

PIC IAE 2026 : OPCO

- Le PIC IAE est reconduit à hauteur de 70M€ et les conventions correspondantes ont d'ores et déjà été transmises aux OPCO (en cours de traitement).



OPCO	Nombre d'adhérents	Position 2026	Dotation 2026	Rétroactivité
AKTO	377 (132 EI/245 ETTi)	Ouverture officielle de l'enveloppe la semaine du 06/04/2026.	15 450 0000 €	1 ^{er} Janvier 2026
ATLAS	9	Possibilité de déposer les dossiers et engagement dès le 4/05/2026	En attente	1 ^{er} Janvier 2026
CONSTRUCTYS	22	Les entreprises peuvent procéder au dépôt de leurs dossiers PIC IAE 2026 à partir du 30/03/2026. Engagement au 30/03/2026.	266 800 €	Pas de rétroactivité
OCAPIAT	41	Les entreprises peuvent procéder au dépôt de leurs dossiers PIC IAE 2026 à partir du 31 mars 2026.	En attente	En attente de réponse sur la rétroactivité
OPCO 2I	67	Les entreprises peuvent procéder au dépôt de leurs dossiers PIC IAE 2026 à partir du 12/03/2026.	878 621,88 € (incluant frais de gestion)	1 ^{er} Janvier 2026

OPCO	Nbre d'adhérents	Position 2026	Dotation 2026	Rétroactivité
OPCO EP	26	Les entreprises peuvent procéder au dépôt de leurs dossiers PIC IAE 2026 à partir du 27/04/2026.	En attente	En attente de réponse sur la rétroactivité
OPCO Mobilités	32	Les entreprises peuvent procéder au dépôt de leurs dossiers PIC IAE 2026 à partir du 16/03/ 2026.	En attente	1 ^{er} Janvier 2026
OPCO SANTE	11	Les entreprises peuvent procéder au dépôt de leurs dossiers PIC IAE 2026 à partir du 16/03/2026.	En attente	1 ^{er} Janvier 2026
OPCOMMERCE	34	Lancement officielle la semaine du 06/04/2026.	En attente	1 ^{er} Janvier 2026
UNIFORMATION	41	Les entreprises peuvent procéder au dépôt de leurs dossiers PIC IAE 2026 à partir du 23/03/2026.	42 880 000 €	Pas de rétroactivité



AKTO pour les ETTI

Présentation par Hugo Sassatelli
Responsable Pôle Ingénierie Financière





AKTO pour les EI

Présentation par Hugo Sassatelli
Responsable Pôle Ingénierie Financière





CONSTRUCTYS

Présentation par Christina Webb
Responsable Pôle Fonds Extérieurs





OPCO Santé

Présentation par Isabelle Lehoussel
Chargée des Cofinancements





ATLAS





OCAPIAT





OPCO 21



Récapitulatif d'éligibilité PIC IAE 2026

ELIGIBILITE	FINANCEMENT	GESTION ET SAISIE DES DOSSIERS
<p>Entreprises : Entreprise d'insertion, relevant du périmètre 2i. Les structures de l'entreprise par insertion (SIAE) regroupent les EI, AI, ACI et ETTI. https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/insertion-activite-economique/</p> <p>Public : Tout salarié en parcours d'insertion relevant d'une structure de l'IAE. Les salariés « permanents » de l'IAE ne peuvent pas bénéficier des fonds du PIC IAE.</p> <p>Actions éligibles : Toutes les formations sauf celles qui relèvent de l'obligation de l'employeur comme les formations obligatoires en lien avec la sécurité.</p> <p>Périodes: Les actions de formation: - Doivent être engagées entre le 10/03/2026 et le 31/12/2026 - Doivent être payées entre le 01/01/2026 et le 01/06/2027 - Dates de réalisation entre le 01/01/2026 au 30/04/2027</p>	<p>Prise en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70% pour les entreprises de l'assiette < 250 salariés - 60% pour les entreprises de l'assiette > 250 salariés <p>Assiette globale de calcul des taux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts pédagogiques au réel (et certifications); - Rémunération calculée sur la base forfaitaire de 13€/h; - Frais annexes (THR) calculé au réel. <p>La contrepartie doit être financée sur des fonds privés : - versements volontaires*;</p> <ul style="list-style-type: none"> - fonds conventionnels de branche. <p>• Il ne faut pas appeler de reste à charge VV sur les rémunérations</p> <p>⚠ En cas de remboursement de la SIAE, il n'est pas obligatoire d'appeler un versement volontaire. Contrairement à d'autres financeurs il n'est pas demandé de reconstituer l'assiette.</p>	<p>Documents à conserver :</p> <p>A l'engagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention de formation + Programme de formation - Estimation des frais annexes ; - ⚠ Nouveauté ! Selon la situation : Formulaire d'attestation d'éligibilité PIC IAE <p>Au paiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facture(s) de l'organisme de formation - Certificat(s) de réalisation - Frais annexes : remboursement sur présentation des justificatifs ; - Copie des virements ; - Lettre de cofinancement au stagiaire - ⚠ Nouveauté 2026 ! Bulletin de salaire du dernier mois de la formation <u>LDB 2026 : 20260005</u> <p>Nb : Vous pouvez vous référer à la note relative à l'éligibilité du PIC IAE, disponible sur REF2i.</p>



OPCO EP





OPCO MOBILITES





OPCOMMERCE



+

0

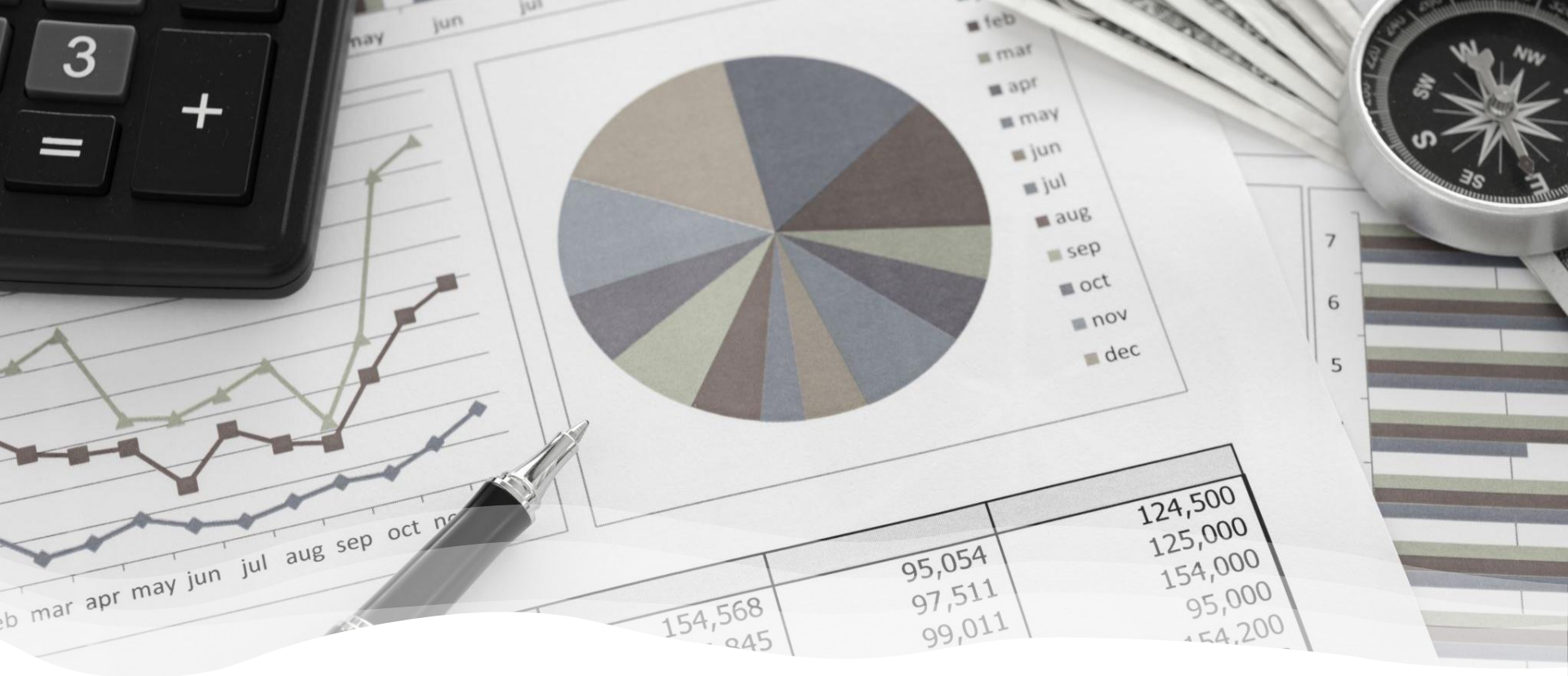
Opcommerce

- Les conseillers ont pris contact avec la quasi-totalité des SIAE.
- Le volume de besoins exprimés est supérieur à l'enveloppe disponible.
- Les régions vont donc procéder à des arbitrages, en veillant notamment à atteindre un taux de couverture de 70 % et à accompagner en priorité les SIAE sur les enjeux liés à l'illettrisme.
- Concernant les modalités de prise en charge, reconduction du dispositif appliqué l'année dernière :
 - Taux de prise en charge : 70 %
 - Ce taux s'applique sur une assiette globale comprenant :
 - le coût pédagogique
 - une partie de la rémunération du salarié en insertion pendant la formation
- À noter que les frais annexes (transport, repas, hébergement) ne sont pas pris en charge. Ce choix vise à renforcer la couverture du coût pédagogique, souvent prioritaire dans les projets de formation.



UNIFORMATION





2 Supports Unifformation à consulter :

- la demande d'aide financière
- la demande de remboursement